



## Déclaration de la PSI à l'occasion du 8 MARS 2014

L'Internationale des services publics s'unit à ses membres dans le monde entier pour célébrer les femmes et leurs réalisations à l'occasion du 8 mars. La PSI promeut le travail des femmes syndicalistes et fait cause commune avec toutes celles de nos camarades qui dispensent des services publics essentiels.

À la veille de la 58<sup>ème</sup> Session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, qui mettra l'accent sur le Programme de développement pour l'après-2015, il nous faut reconnaître que la route est encore longue avant de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes. Austérité et mondialisation ont écarté des millions de femmes du marché du travail et la plupart des emplois créés durant les dernières décennies sont des emplois à court terme, à temps partiel, temporaires, occasionnels ou informels, et le plus souvent précaires. La majorité de ces travailleurs faiblement rémunérés et moins bien protégés sont des femmes.

Les disparités salariales sont en grande partie responsables des inégalités de revenu, car la part des salaires dans le revenu total a reculé au cours des deux dernières décennies dans 70 % des pays pour lesquels des données étaient accessibles, et ce malgré une progression des taux d'emploi dans le monde (OIT). En tout point du globe, l'écart de rémunération entre hommes et femmes demeure une réalité à tous les niveaux, y compris dans la fonction publique.

Pour aborder les inégalités de revenu et y remédier, le Programme de développement pour l'après-2015 doit avant tout cibler l'emploi, le bien-être et la sécurité sociale. Dès lors, il doit également s'attaquer aux inégalités hommes-femmes sur le marché du travail ainsi qu'aux politiques sociales. À cet effet, il convient de mettre en œuvre des politiques et des lois visant à protéger l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, dans l'économie informelle comme dans l'économie formelle, et à assurer le respect des législations en matière de non-discrimination et de salaire minimum et décent, de même que le respect des normes du travail – et ainsi mettre fin à l'impunité. Il convient en outre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité de genre, tenant compte des contraintes rencontrées par les femmes et des pratiques discriminatoires à leur égard, ainsi que des services de soins non rémunérés qu'elles accomplissent.

Sous l'effet des contraintes juridiques internationales et de la baisse des recettes publiques, les accords de libre-échange et la fraude fiscale massive des multinationales et d'autres acteurs ont miné la capacité des états à mettre en œuvre des politiques destinées à améliorer la situation des groupes à faible revenu. Afin de répondre efficacement aux inégalités économiques et sociales, le Programme de développement pour l'après-2015 doit proposer un espace politique réservé aux gouvernements et aux partenaires sociaux, pour leur permettre de définir puis de mettre en œuvre des politiques efficaces en faveur de l'emploi et des transferts sociaux – tout en excluant les services publics des accords commerciaux.

Mais les politiques en matière d'économie et de travail ne suffisent pas, à elles seules, à remédier aux inégalités. Le Programme de développement pour l'après-2015 doit intégrer un objectif concernant la mise en œuvre de socles de protection sociale, tels que définis dans le rapport Bachelet et la Recommandation n° 202 de l'OIT qui établit une norme internationale en la matière à appliquer à l'échelle nationale. Pour véritablement renverser la tendance au creusement des inégalités et s'efforcer de parvenir à l'équité, des objectifs doivent être établis afin d'assurer une sécurité sociale de base incluant l'accès universel aux soins de santé essentiels et à une sécurité de revenu élémentaire, de manière à protéger les niveaux de vie des malades, des chômeurs, des handicapés et des personnes âgées, ou lorsqu'une personne n'est pas en mesure de travailler parce qu'elle élève ses enfants ou prend soin de proches touchés par la maladie.

La Secrétaire générale de la PSI Rosa Pavanelli déclare : « Le Programme de développement pour l'après-2015 concerne tous les pays du globe. Nous voulons que les Nations Unies promeuvent des politiques ayant un réel impact sur l'égalité entre hommes et femmes et l'équité sociale. L'intégration au sein de la société est le seul moyen de jouir pleinement de tous les droits humains et libertés fondamentales. La PSI œuvre dans cette voie avec le soutien de chacun de ses affiliés. »